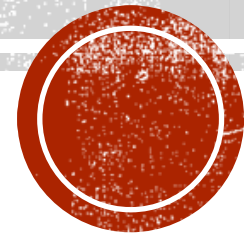
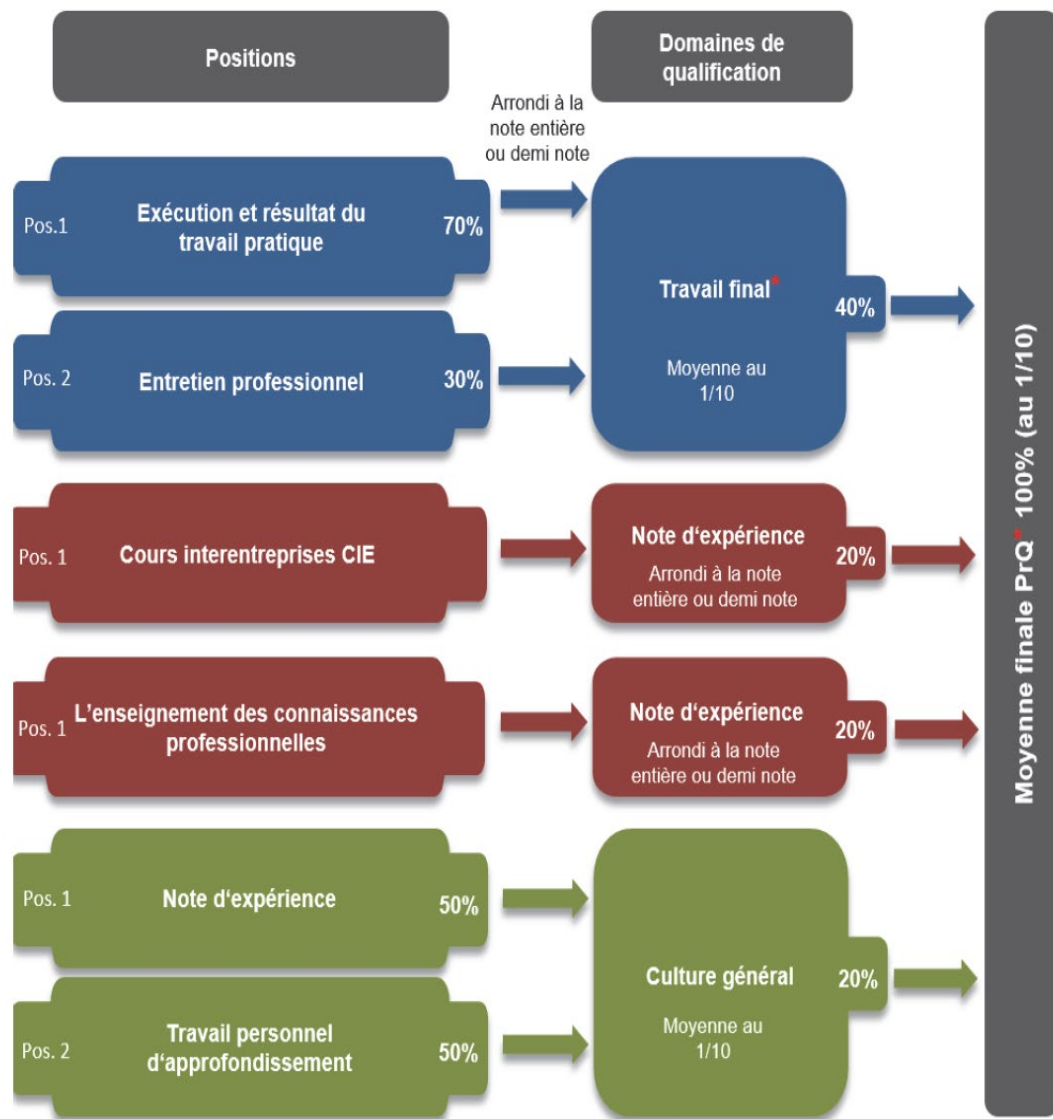


COURS EXPERTS
AIDE-MENUISIER/ÈRE AFP
DISPOSITIONS D'EXÉCUTION: GÉNÉRALITÉS

2 février 2023





*= Condition de réussite: Note min. de 4.0

APERÇU DE LA PROCÉDURE DE QUALIFICATION

■ Bases légales:

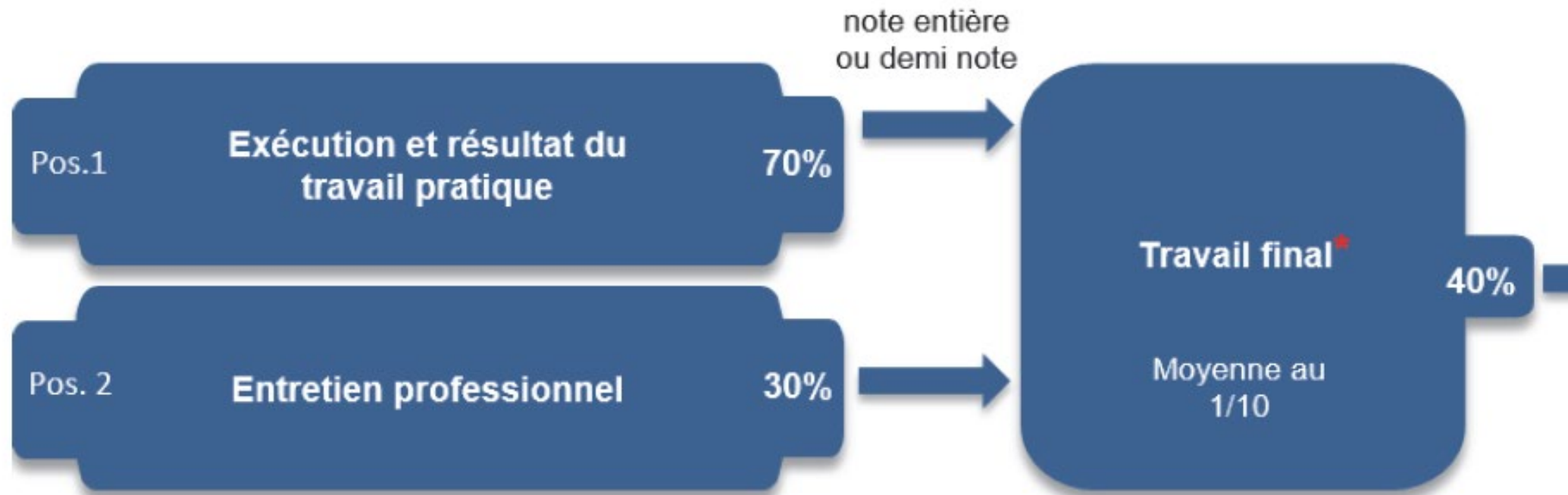
- la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr, RS 412.10), notamment les articles 33 à 41;
- l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr, RS 412.101), notamment les articles 30 à 35 et les articles 39 et 50;

Art.34 al.2 Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes (ordonnance sur la formation et plan de formation). Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

- l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 relative aux prescriptions minimales pour la formation générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241), notamment les articles 6 à 14;
- l'ordonnance du SEFRI concernant la formation professionnelle initiale Aide-menuisier AFP/ Aide-menuisier AFP du 1^{er} décembre 2005 (Etat le 1^{er} janvier 2018). Sont déterminants pour la PrQ les articles 16 à 20;
- le plan de formation relatif à l'ordonnance concernant la formation professionnelle initiale Aide-menuisier AFP/Aide-menuisier AFP du 15 novembre 2012. Est déterminante pour la PrQ notamment la partie D;
- le manuel pour les experts¹ aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique².





DOMAINE DE QUALIFICATION: TRAVAIL FINAL





DOMAINE DE QUALIFICATION: NOTES D'EXPÉRIENCE CIE



Pos. 1

L'enseignement des connaissances
professionnelles



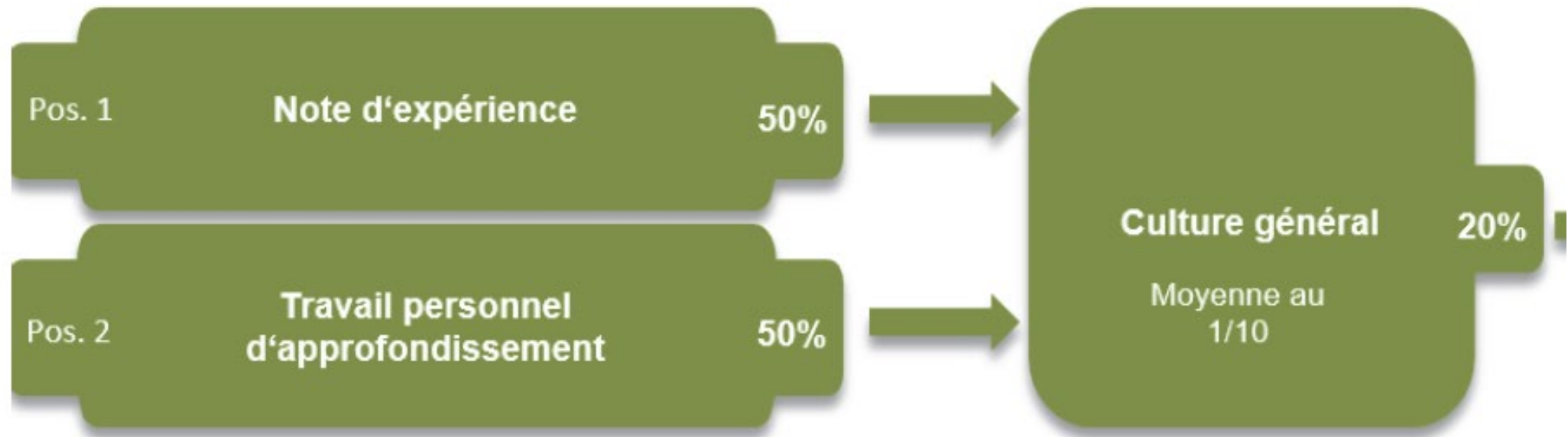
Note d'expérience

Arrondi à la note
entière ou demi note

20%

**DOMAINE DE
QUALIFICATION: NOTE
D'EXPÉRIENCE CP**





DOMAINE DE QUALIFICATION: CULTURE GÉNÉRALE



Le travail final contient, si possible, tous les domaines de compétences opérationnelles et englobe les positions ci-après assorties des pondérations suivantes:

Position	Description	Pondération
Position 1	Exécution et résultat du travail	70 %
Position 2	Entretien professionnel	30 %

FOCUS SUR LE TRAVAIL FINAL

- Produit ou parties de produit; projet
- Entre 8 et 16 h
- Note éliminatoire



EVALUATION TRAVAIL FINAL

- Les critères d'appréciation sont définis dans le procès verbal.

FRE Fédération suisse des artisans
CEM Confédération suisse des métiers
Aide-menuisière/Aide-menuisier AFP
Procès-verbal d'examen de l'Expert **VSSM** Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten

Procès-verbal d'examen de l'expert¹

No.ID	No.cand.
-------	----------

Travail final AFP

Candidat¹ : _____

Entreprise formatrice : _____

Supérieur professionnel : _____

Expert principal : _____

2^e expert : _____

Date du TPI : Du : _____ au : _____

Entretien professionnel Date : _____ Heure: de — à _____

La présentation et l'entretien professionnel se sont correctement déroulés :
Oui Non Si non : noter les contestations sur la page suivante

Signatures :

Candidat : _____

Expert principal : _____

FRE Fédération suisse des artisans
CEM Confédération suisse des métiers
Aide-menuisière/Aide-menuisier AFP
Procès-verbal d'examen du Supérieur professionnel **VSSM** Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten

Procès-verbal d'examen Supérieur professionnel¹

No ID	No cand.
-------	----------

Travail final AFP

Candidat¹ : _____

Entreprise formatrice : _____

Supérieur professionnel : _____

Date : Du _____ au _____

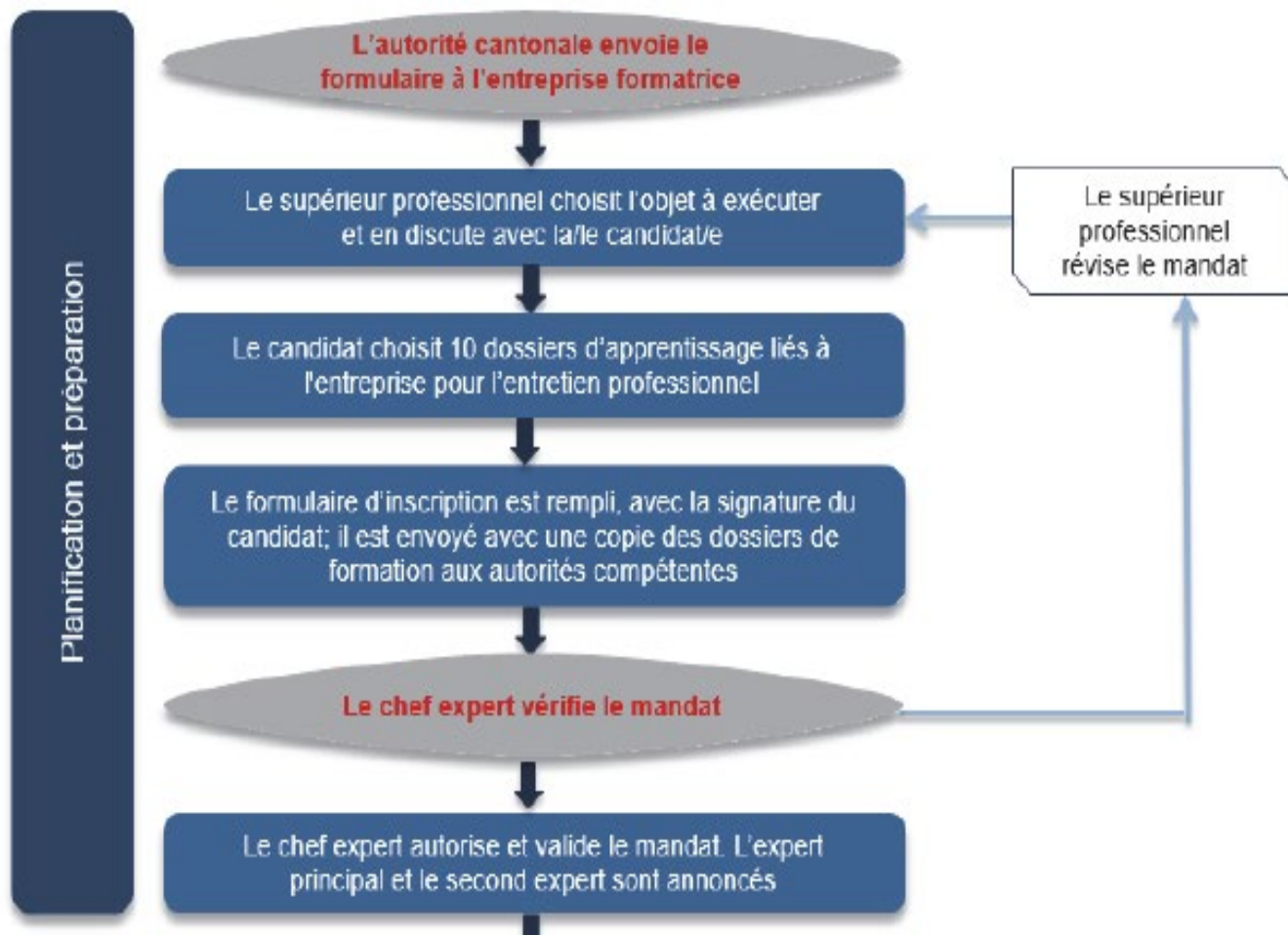
Expert principal : _____

Déroulement	Date	Visa
Le candidat a pris connaissance des critères d'évaluation		
Le supérieur professionnel a conclu l'évaluation		

- Le supérieur professionnel évalue le travail.
- Les experts garantissent le déroulement correct de l'examen et la qualité de l'évaluation.

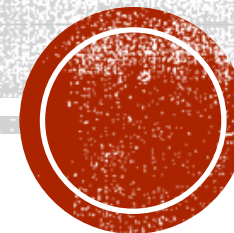
- Au moyen de points convertis en une note pour chacune des positions.





DÉROULEMENT D'UN TRAVAIL FINAL

Planification



Exécution

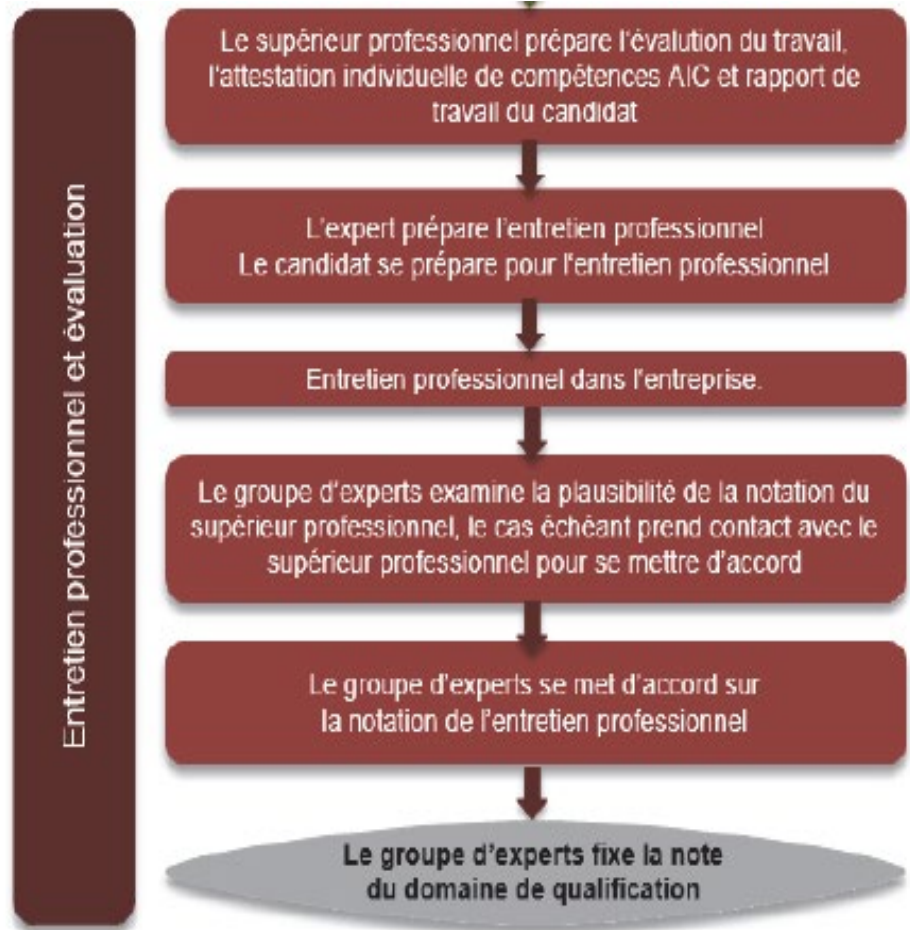
Le candidat exécute l'objet, y compris le rapport de travail dans l'entreprise

8 - 16
heures

Notation du processus et du résultat du travail final par le supérieur professionnel

DÉROULEMENT D'UN TRAVAIL FINAL


Exécution



Notation de l'entretien professionnel par les experts

DÉROULEMENT D'UN TRAVAIL FINAL

Entretien professionnel



TÂCHES SUPÉRIEUR ET EXPERTS

Supérieur

- Décrit le mandat.
- Remet le mandat au chef expert.
- Pendant l'exécution, il note ses observations sur la méthode de travail du candidat.
- Après l'exécution, remplit l'évaluation et complète le formulaire attestation de compétences AIC.

Experts

- Pendant l'exécution l'expert peut accéder à tout moment au lieu de l'examen
- Mènent l'entretien professionnel
- Vérifient la plausibilité de l'évaluation du supérieur hiérarchique
- Transmettent au chef expert l'évaluation du supérieur, de l'entretien et le formulaire Attestation...



TPI | TRAVAIL PRATIQUE INDIVIDUEL | CONTRÔLE DE L'EXPERT

Exemple d'évaluation

À tous évaluer

À évaluer min. 1x

1. Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)	Date	Date	
1.1 Qualité/bienfacture	8.5.	9.5.	
	Points	Points	Total
a) Utilise les matériaux correctement sur le plan technique	4	10	14
b) Effectue les travaux proprement et conformément à la qualité requise	10	10	20
c) Contrôle toujours son propre travail	4	10	14
d) Utilise le savoir et le savoir-faire acquis (à l'école, au CIE, en entreprise)	10	5	15
Total des points de toutes les évaluations			63
Nombre d'évaluations			8
* Moyenne (au 1/10 des points) à introduire dans le tableau p.14			Ø Total des points * 7.9

Justifier dès -1pt

Justifications
c) pas de contrôle partiel des pièces = partie latérale trop longue de 5mm (8.5.)
a) mise en œuvre du dispositif de protection pour la toupie (8.5.)
d) chronologie des étapes pas respectée selon l'apprentissage au CIE. (9.5.)



TPI | TRAVAIL PRATIQUE INDIVIDUEL | TÂCHE DE L'EXPERT

À remplir par l'expert!

Report du PV du supérieur prof.

Report du PV du supérieur prof.

Schéma d'évaluation		Points Pondération	Pos. notes pondération	
Evaluation supérieur professionnel	Pos. 1 Exécution / résultat du travail		70 %	
	1 Compétences professionnelles (savoir-faire professionnel)			50 %
	1.1 Qualité/bienfature			
	1.2 Capacité de représentation			
	1.3 Sécurité au travail/protection de la santé			
	1.4 Rythme de travail/efficience			
	1.5 Résultat final/contrôle qualité			
	2 Compétences méthodologiques (comportement au travail)			30 %
	2.1 Ordre/soin			
	2.2 Indépendance/méthode de travail			
Evaluation Experts	3 Compétences sociales et personnelles (comportement personnel)		20 %	
	3.1 Politesse			
	3.2 Implication			
	3.3 Fiabilité/punctualité			
	Pos. 2 Entretien professionnel		30 %	
Contenu	75 % (La pondération est obtenue par le ratio des points.)			
Forme	25 %			
Note travail final : Total des Pos. 1 + 2 pondérée, note arrondie au 1/10				

*Note arrondie au ¼ **Note pondérée au 1/100



EVALUATION TRAVAIL FINAL

Guide d'entretien professionnel

FRCEM
Fédération
des
Schweizerischen
Schreinermeister
und Möbelfabrikanten

Aide-ménagère/Aide-ménisier AFP
Guide pour l'entretien professionnel

VSSM
Verband Schweizerischer
Schreinermeister
und Möbelfabrikanten

Guide de préparation de l'entretien professionnel

Les experts¹ conduisent un entretien professionnel de 30 minutes avec le candidat. L'entretien doit être préparé avec soin.

L'entretien professionnel est préparé sur la base des 10 documents d'apprentissage soumis et travail final autorisé.

L'objectif de l'entretien professionnel est de déterminer si le candidat dispose des compétences nécessaires à l'exécution du mandat.

L'entretien professionnel ne peut porter que sur la documentation soumise et l'objet du travail final et doit s'inscrire dans le cadre des domaines de compétence du plan de formation.

Les connaissances professionnelles sont évaluées dans le cadre de cours d'enseignement professionnel (notes d'expérience).

Afin d'être sûr de disposer de suffisamment de questions, **environ 30 questions** (si possible ouvertes et permettant des questions complémentaires) doivent être préparées pour un temps d'examen **de 30 minutes**. Il est important que les experts puissent sauter des questions ou poser des questions supplémentaires au cours de l'entretien. Cette flexibilité doit être consciemment planifiée afin qu'il s'agisse d'un entretien et non pas d'un pur interrogatoire.

Les questions sont formulées par écrit et pour chacune d'elles également la réponse minimale attendue. Chaque question est évaluée par 3 points max, les 1/2 points sont autorisés. Comme la pondération du contenu de l'entretien professionnel est de 75% (déroulement de l'entretien formel 25 %), les points ne seront pas convertis en une note mais calculés en fonction de la pondération.

Formule:

$$\frac{\text{points obtenus}}{\text{points max.}} \times 75 \text{ (arrondir à 1/10 des points)}$$

Exemple:

$$\frac{63 \text{ Pt.}}{93 \text{ Pt.}} \times 75 = 50.8 \text{ points}$$

La taxonomie des niveaux d'apprentissage cognitifs

L'entretien professionnel doit contenir des questions exigeantes afin que le candidat ne rende pas seulement compte de ses connaissances mais montre qu'il est capable d'effectuer des liens, de développer et de justifier ses propres solutions.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents niveaux taxonomiques (1 à 6). La répartition des niveaux d'exigence se présente de la manière suivante :

• Niveau C1:	Connaissance	ca. 10%
• Niveau C2:	Compréhension	ca. 35%
• Niveau C3:	Application	ca. 55%
• Niveau C4:	Analyse	aucun
• Niveau C5:	Synthèse	aucun
• Niveau C6:	Évaluation	aucun

¹ Pour des questions de lisibilité le genre masculin englobe le genre féminin.

page 1 de 5

- Guide les experts pour l'entretien professionnel



Lors de l'**entretien professionnel** qui suit, il/elle répond à des questions complémentaires en lien avec le mandat.

Les questions des experts portent sur le travail final et les 10 dossiers de formation soumis par le candidat avant le début de l'examen. Cela signifie que seuls les domaines dans lesquels le candidat a été impliqué de manière indépendante et active lors de la préparation de travail final ou sur les dossiers de formation peuvent être interrogés. Les connaissances professionnelles du candidat ont déjà été évaluées dans le cadre de cours d'enseignement professionnel (notes d'expérience).

Le supérieur professionnel du candidat peut participer à l'entretien professionnel dans la mesure où le candidat est d'accord. Il a le statut d'observateur et s'abstient de toute intervention.

L'entretien professionnel dure **30 minutes**.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

- Oral

